

**Direction du Développement durable et de la Proximité
Service de l'Urbanisme**

Affaire suivie par : **Lusia LAMATA / SERVICE DE L'URBANISME**

DIVISION

Dossier n° **DIV 98805 2025 0003**
Autorisé le : **13 juin 2025**

Arrêté municipal n°25/091/DBA en date du 13 juin 2025

Le Maire de la Commune de Dumbéa,

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n°27-2024/APS du 24 octobre 2024, approuvant le Plan d'Urbanisme Directeur révisé de la ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation,

VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués,

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation,

Vu l'avis favorable de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/VF/21/25 en date du 7 avril 2025

Vu l'avis favorable d'ENERCAL référencé DBA2143 en date du 19 mai 2025

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 64410-2025/2-REP/DAEM en date du 5 mai 2025

Vu la demande de division présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SELARL NATHALIE GARRIDO

Déposée le : **13 mars 2025**

Complétée le : **14 avril 2025**

Pour des terrains appartenant à : **Monsieur Mehndy CHABRAND et Madame Sydne CHABRAND**